

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020 -  
- COMPTE RENDU -**

**PRESENTS :**

Rodrigue DESMET – Antonio DA SILVA – Chantal NYS – Annick CASTELEIN – Michel PETILLON – Franck GILME – Dany DELBECQUE – Thérèse-Marie COUVREUR – Dominique ACKOU – Claudie RIUS – Thierry MITTENAERE – Simon BEAUMONT – Edwige CARDENIA – Xavier DUQUESNE – Virginie LAMBLIN – Fernando ROCHA – Peggy ROBERT – Alice KINNEN – Emilie LIVET – Julien MARIEN – Jean MOTUELLE – Romain WAQUET – Peggy HAPPE DUPRET – Eric ZAJDA

**PROCURATIONS :**

Thibault TELLIER donne procuration à Peggy ROBERT  
Anne THOREZ donne procuration à Michel PETILLON  
Claudine ZAHM donne procuration à Rodrigue DESMET  
Rose-Marie BUCHET donne procuration à Dany DELBECQUE  
Olivier DHONT donne procuration à Edwige CARDENIA  
Mustapha GUIROUS donne procuration à Alice KINNEN  
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN  
Sylvie BLOTTIAUX donne procuration à Peggy HAPPE DUPRET (pour les délibérations 1.03 à 1.17)  
Mathieu LECLERCQ donne procuration à Eric ZAJDA

**ABSENTE :**

Peggy HAPPE DUPRET (pour les délibérations 1.01 à 1.02)

**SECRETAIRE :**

Romain WAQUET

*Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2020*

**1.01- CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE RONCQ – DEBAT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après présentation du rapport de la CRC, s'est ouvert le débat.

**1.02- CONSEIL MUNICIPAL – DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX APPELES A SIEGER DANS DIVERSES STRUCTURES OU INSTANCES INTERNES ET EXTERNES – 2<sup>EME</sup> PARTIE**

Après débat a été adoptée la délibération sur la désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger dans diverses structures ou instances internes et externes.

Le document est consultable au Secrétariat Général aux jours et horaires d'ouverture.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.03- CONSEIL MUNICIPAL – FONCTIONNEMENT – REGLEMENT INTERIEUR**

Après débat a été adoptée la délibération sur le règlement intérieur du Conseil Municipal pour la durée du mandat 2020-2026. Celui-ci est susceptible d'être révisé en fonction des modifications réglementaires.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.04- PERSONNEL MUNICIPAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION**

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation du tableau des effectifs du personnel municipal.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.05- PERSONNEL MUNICIPAL – MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – AJUSTEMENT**

Après débat a été adoptée la délibération sur la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.06- CONSEIL MUNICIPAL – PERSONNEL MUNICIPAL – PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19**

Après débat a été adoptée la délibération sur le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont assuré des missions essentielles à la continuité des services publics, en contact direct avec la population pendant la période de confinement d'un montant maximum de 1.000 €.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.07- COMPTABLE DE LA COMMUNE DE RONCQ – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après débat a été adoptée la délibération sur la demande de remise gracieuse au profit de l'ancien comptable public de la Commune de Roncq à hauteur de 19 094,22 €.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.08- ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – CONVENTION DE FINANCEMENT DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (O.S.P) AVEC LA SCIC « KALÉIDE » – CONSOLIDATION DES COMPTES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019 – AVENANT N°17**

Après débat a été adoptée la délibération sur la consolidation du financement municipal définitif : 710 156 € (période du 01.01.2019 au 31.12.2019 - reprise au profit de la Ville du résultat excédentaire de 7 844 €). Autorisation a été donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant 17 à la convention de financement des Obligations de Service Public.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.09- AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2019**

Présentation de l'affectation de l'excédent de l'exercice 2019. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.10- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**

Présentation du budget supplémentaire 2020. Après débat la délibération a été adoptée.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.11- ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – FINANCEMENT MUNICIPAL – DEFINITION DES FORFAITS 2020**

Après débat a été adoptée la délibération sur les forfaits pour 2020 :

Forfait maternel*	<b>1407.51 €/enfant</b> (1.375.35 € en 2019)
Forfait primaire*	<b>613.75 €/enfant</b> (571.31 €/enfant en 2019)
*élèves domiciliés à Roncq	
Elève relevant de l'accord intercommunal	<b>Forfait de 184 €/enfant</b> (inchangé)
Elève sans accord intercommunal	Aucune participation communale

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.12- ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (AMIS) – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2019/2020 – CONSOLIDATION DES COMPTES PROLONGATION POUR LA PERIODE SCOLAIRE 2020/2021**

Après débat a été adoptée la délibération portant sur le préfinancement municipal pour la période 2020/2021 pour un montant total de 5 990 €. Autorisation a été donnée à M. le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n° 9.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.13- PROGRAMME DE PREVENTION SANTE – RESEAU VIVONS EN FORME (VIF) – CONVENTION A RENOUVELER AVEC L'ASSOCIATION F.L.V.S – ANNEES 2021-2022-2023**

Après débat a été adoptée la délibération sur le renouvellement de convention pour la période 2021 à 2023 pour un montant annuel de 3.000€.

Autorisation a été donnée à M. le Maire de signer la convention entre la Ville de Roncq et l'association F.L.V.S.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.14- PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – SUBVENTIONNEMENT 2020 – 3<sup>EME</sup> VERSEMENT**

Après débat a été adoptée la délibération sur le 3<sup>eme</sup> versement du subventionnement 2020 aux associations.

ASSOCIATIONS VILLE	1 <sup>er</sup> ACOMPTE (CM 16/12/2019)	2 <sup>eme</sup> ACOMPTE (CM 22/06/2020)	PROPOSITION 3 <sup>EME</sup> ACOMPTE (CM 05/10/2020)	TOTAL DES ACOMPTES
LES FRANCS ARCHERS DE RONCQ	0 €	29 €	500 €	529 €
AMICALE LAIQUE DU BLANC FOUR	300 €	400 €	300 €	1 000 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.15- COMMERCE DE DETAIL – DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL – ANNEE 2021**

Après débat a été adoptée la délibération sur l'autorisation d'ouverture des magasins dans la limite exceptionnelle de 12 dimanches pour l'année 2021, à savoir les 3 et 10 janvier, 2 mai, 4 juillet, 15 et 29 août, 28 novembre, 5-12-19 et 26 décembre.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.16- MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION MUTUALISEE ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) ET LES COMMUNES POUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) ET LES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) – ADHESION DE LA VILLE DE RONCQ**

Après débat a été adoptée la délibération sur la mise en place d'une solution de gestion mutualisée entre la MEL et la Ville relativement aux DIA et ADS.

Autorisation a été donnée à M. le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rattachant.

-DELIBERATION ADOPTEE-

**1.17- CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) – DEBAT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après présentation du rapport de la CRC, s'est ouvert le débat.

*Arrêtés/Décisions du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 22 juin 2020 : 28*

Levée de séance à 20h45  
RD/FV/MV/AC – le 6 octobre 2020